



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 11 - Délégation de Service Public - Camping de la Plage - Office de Tourisme et des Congrès - Rapport annuel 2016

Délégation de Service Public
Camping de la Plage
Office de Tourisme et des Congrès
Rapport annuel 2016

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Camping La Plage Besançon-Chalezeule à l'Office de Tourisme et des Congrès, via un contrat de délégation de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	Gestion et exploitation du Camping Municipal «La Plage», classé 3*, sis 12 route de Belfort à Chalezeule (25220)
Date de signature	22 décembre 2010 Prise d'effet le 1 ^{er} janvier 2011
Durée	6 ans + 1 an de prorogation
Échéance	31 décembre 2017
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité met à disposition du délégataire les biens immobiliers et mobiliers.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.</p> <p>Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.</p> <p>Le délégataire a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture du site avec un accueil des visiteurs du 1^{er} avril au 30 septembre minimum, - l'hébergement avec la gestion des emplacements et des raccordements nécessaires, et la surveillance générale du site, - la gestion du bar, du restaurant et de l'épicerie - l'animation et le développement d'actions de promotion et de valorisation du camping - la gestion administrative et financière du site, l'entretien et la maintenance
Coordonnées du délégataire	Office de Tourisme et des Congrès 2 place de la 1 ^{ère} Armée Française 25000 BESANÇON

Par délibération du 15 décembre 2016, la CAGB a déclaré d'intérêt communautaire le camping de Besançon-Chalezeule à compter du 1^{er} janvier 2017. Les terrains, biens immobiliers et mobiliers liés au camping ont été mis à disposition de la CAGB par la Ville de Besançon dans ce cadre. Le contrat de délégation de service public qui lie la Ville de Besançon et l'actuel délégataire a également été transféré.

Pour information, par délibération du 23 février 2017 la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé de renouveler la concession de service public comme mode de gestion pour l'exploitation du camping, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

2. Conditions d'exécution du service public

Le camping La Plage est un camping classé 3* tourisme, situé sur la commune de Chalezeule, mais propriété de la Ville de Besançon. Il est situé en bordure du Doubs, et de la RD 683, reliant Besançon à Belfort. Il est, par ailleurs, classé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008.

En 2016, le camping La Plage comptait 109 emplacements dont 79 emplacements tourisme et 30 emplacements loisirs dont 8 emplacements «confort caravane» aménagés pour la réception des 8 mobile homes. La surface du camping est de 2,8 hectares. Les équipements proposés :

- Bâtiment d'accueil
- Bloc sanitaires (refait à neuf en 2014)
- Aire de jeux pour enfants, aire de volley-ball
- Aire de vidange pour les camping-cars
- Accès au Wifi
- Bar-restaurant-épicerie que le délégataire a l'obligation d'exploiter. Il donne à la fois sur l'espace camping et sur la piscine municipale
- Accès gratuit à la piscine municipale adjacente.

2.1. Accueil

La convention de DSP précise que l'accueil des campeurs doit être assuré du 1^{er} avril au 30 septembre au minimum.

En 2015, le délégataire, a élargi les dates d'ouverture de deux mois, c'est-à-dire, du 1^{er} mars au 31 octobre. En 2016, le camping municipal était ouvert du 15 mars au 31 octobre, avec les horaires suivants :

- Du 15 mars au 22 mai et du 12 septembre au 31 octobre : de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h
- Du 23 mai au 11 septembre : de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h30.

2.2. Effectifs

En 2016, l'équipe se composait du gérant (contrat CDI), et de trois saisonniers présents de mars à octobre pour animer et entretenir le camping.

2.3. Tarifs

Conformément à l'article 14 du contrat de délégation de service public les tarifs 2016 du Camping de la Plage ont été votés par le Conseil Municipal de Besançon (séance du 4 avril 2016), sur proposition du délégataire.

De plus, la taxe de séjour est de 0,55 €/personne/jour. Elle est collectée au profit de la commune de Chalezeule qui en reverse les deux tiers à l'OTC, selon la délibération du 14 décembre 2012. En 2016, l'OTC a déclaré à la commune de Chalezeule 9 309,75 € de taxe de séjour pour le camping.

Redevance par jour et par emplacement simple :

	Basse saison			Evolution 2014-2016		Haute saison			Evolution 2014-2016	
	2014	2015	2016	Brut	Taux	2014	2015	2016	Brut	Taux
Emplacement camping (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping car)	6,95	7,10 €	7,15	0,20 €	2,88%	7,8	7,95 €	8	0,20 €	2,56%
Emplacement double essieux	45,50 €	46,40 €	46,9	1,35 €	2,97%	45,50 €	46,40 €	46,9	1,35 €	2,97%
Campeur de 18 ans ou plus	5,30 €	5,40 €	5,45	0,15 €	2,83%	5,65 €	5,80 €	5,85	0,20 €	3,54%
Campeur de moins de 13 ans	2,55 €	2,60 €	2,65	0,10 €	3,92%	2,80 €	2,85 €	2,9	0,10 €	3,57%

En 2016, les tarifs «locations», c'est-à-dire, mobile home et bungalow, ont été échelonnés sur quatre saisons touristiques :

- Basse saison : 15 mars - 4 juin et 4 septembre - 31 octobre
- Moyenne saison : 5 juin - 25 juin et 14 août - 3 septembre
- Inter saison 26 juin - 16 juillet
- Haute saison : 17 juillet - 13 août.

Principaux tarifs en haute saison:

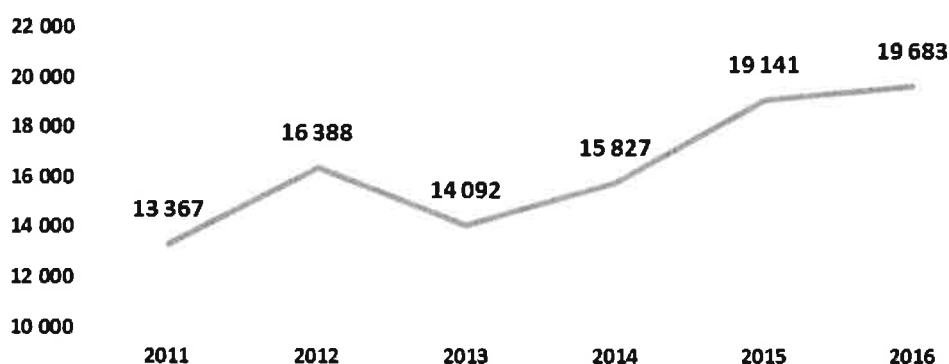
	Redevances principales par jour en haute saison (20-07/16-08)			Évolution 2014-2016
	2014	2015	2016	
Bungalow toilé 4 personnes, 1 semaine	490 €	490 €	490 €	0,00 %
Bungalow toilé 4 personnes, week-end	138 €	149 €	149 €	7,97 %
Mobile home 4 personnes, 1 semaine	665 €	665 €	665 €	0,00 %
Mobile home 4 personnes, week-end	187 €	203 €	203 €	8,56 %

3. Analyse quantitative : fréquentation du camping

3.1. Nuitées

En 2016, le camping a enregistré 19 683 nuitées, soit une augmentation de + 4 % par rapport à 2015. Pour mémoire, le camping avait observé une forte hausse de sa fréquentation en 2015, en raison notamment de l'allongement de la période d'ouverture. La même hausse ne pouvait être attendue en 2016. L'ajout de 2 mobile homes pour la saison 2016 contribue à la hausse de fréquentation.

**Fréquentation du camping de Chalezeule de 2011 à 2016
(en nuitées)**



3.2. Durée des séjours

Le camping totalise un nombre global de 4 970 séjours.

Peu de vacanciers restent au camping au-delà d'une semaine.

Les courts séjours (inférieurs à une semaine) sont en régulière progression depuis 2011. L'OTC avance que la proximité du tram et l'étoffement du parc locatif sont les raisons de cette évolution.

En 2016, les séjours de 1 à 2 nuits représentent 86 % des séjours. Le camping reste un hébergement d'étape sur parcours plus lointain, comme pour les cyclotouristes de l'eurovélo 6, toutefois en léger retrait de 6,28 % par rapport à 2015, soit 1 358 clients en 2016 contre 1 443 en 2015.

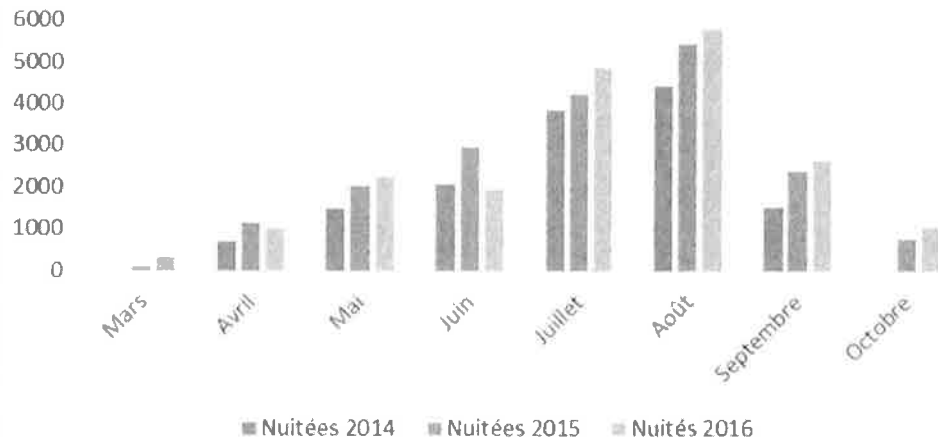
3.3. Fréquentation mensuelle

La fréquentation globale du camping a progressé de + 4 % entre 2015 et 2016. Cependant, une très forte augmentation est constatée en mars 2016, et dans une moindre mesure en octobre. En revanche, les nuitées ont diminuées de 35 % (soit - 1 000 nuitées) en juin.

Il convient de rappeler ici l'aléa « météo » dont le camping est particulièrement dépendant.

Traditionnellement, juillet et août restent les mois les plus fréquentés.

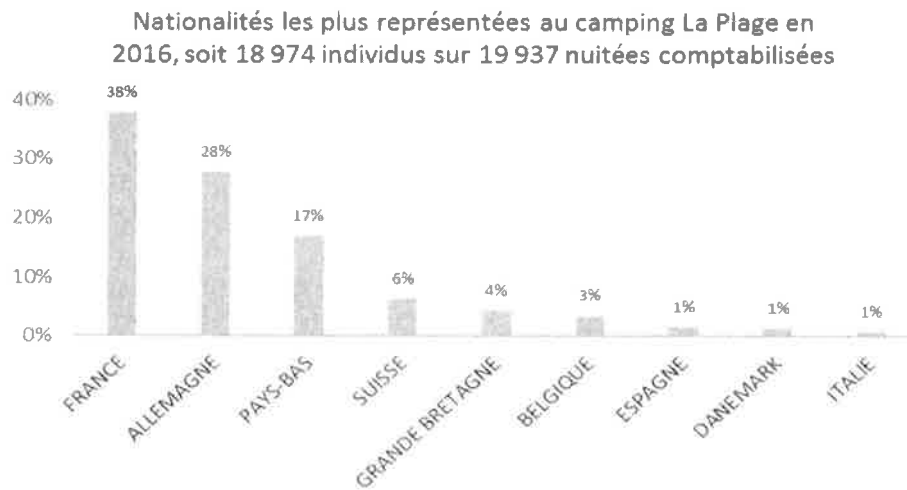
Fréquentation du camping La Plage par mois et par nuitées de 2014 à 2016



3.4. Clientèle étrangère

Comme par les années passées, les touristes étrangers apportent une contribution massive à la fréquentation du camping de la Plage, et représentent 62 % des nuitées totales.

Allemands, Hollandais, Suisses composent 79 % de la clientèle étrangère du camping. Les nuitées des touristes allemands sont en tête avec une fréquentation accrue depuis 2014, de même que pour les Pays-Bas et la Belgique.



4. Éléments d'analyse de la qualité de service

4.1. Investissements et entretien

Les travaux et aménagements suivants ont été réalisés en 2016 :

- 2 mobile homes : 10 500 €
- 2 plateformes d'accueil des mobile homes : 12 429,23 €
- Raccordement chauffe-eau et tout à l'égout des deux mobile homes : 2 093,04 €
- 2 terrasses en bois et bâches : 2 780 €
- Aire de jeux en cofinancement avec la Ville de Besançon (50/50) : 7 480 € (sur 14 960 €)

Les investissements pour les mobile homes ont été réalisés avant le début de la saison touristique, permettant ainsi d'offrir aux campeurs une nouvelle offre d'hébergement. Ces mobile homes ont trouvé leur clientèle dès l'ouverture du camping.

L'aire de jeux a été installée en milieu de saison. Elle répond aux normes d'usage et offre aux enfants un vrai lieu de jeux.

Depuis 2011, le délégataire a engagé 83 879,75 € d'investissement.

4.2. Respect des engagements du contrat

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels. L'entretien des locaux, des espaces verts et du fleurissement sur l'ensemble du terrain de camping pendant la saison d'ouverture ont apporté toute satisfaction.

Par ailleurs, la convention prévoit la gestion (directe ou indirecte) du bar-restaurant-épicerie.

Les exigences d'ouverture du site ont été respectées.

Les avis et commentaires des clients sont globalement bons.

Le classement 3 étoiles du camping n'a à aucun moment été remis en cause en 2016.

Pour mieux accueillir la clientèle étrangère, un dépliant contenant toutes les informations relatives au camping est disponible en français, allemand, anglais et néerlandais. De même, le site internet du camping se décline en français, anglais, allemand, néerlandais, espagnol et italien.

Les relations avec la Ville de Besançon ont été suivies et régulières.

5. Les comptes de la délégation

Le résultat d'exploitation du camping de la Plage est suivi en comptabilité analytique. Il est intégré dans le résultat consolidé de l'Office de Tourisme délégataire, et ne fait pas l'objet d'une certification indépendante.

5.1. Situation financière 2016 de l'Office de Tourisme et des Congrès, délégataire

Les états financiers de l'Office de Tourisme et des Congrès, arrêtés au 31 décembre 2016, sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan s'établit à 596 K€, le résultat 2016 est un déficit de 22 K€. Le niveau des fonds propres reste satisfaisant (205 K€) et le déficit, même s'il est constaté pour la troisième année consécutive, ne remet pas en cause la capacité financière du délégataire à assurer sa mission.

Les ratios de gestion et les ratios financiers de l'Office de Tourisme et des Congrès restent globalement positifs. La masse salariale représente 62 % du total des charges, elle est le principal poste des dépenses. Du côté des recettes, les subventions d'exploitations restent la principale source de financement avec 74 % des produits.

Pour mémoire, conformément à l'article 1 de la convention de DSP, le délégataire exploite le camping «à ses risques et périls» : le résultat réalisé (excédent ou déficit) appartient au délégataire. En 2014, le déficit du camping (- 30 K€) était responsable de celui de l'Office qui sinon s'équilibrait. En 2015, l'excédent du camping (+ 15 K€) avait limité d'autant le déficit de l'Office. C'est de nouveau le cas en 2016 où le compte d'exploitation du camping affiche un excédent de + 16 K€.

Depuis la date de signature du contrat en 2011, l'exploitation du Camping est globalement équilibrée pour le délégataire.

5.2. Situation financière 2016 du Camping

Les volumes financiers générés par l'activité du Camping de la Plage sont relativement faibles, mais en hausse par rapport à l'an dernier, en lien avec l'augmentation de la fréquentation et de la période d'ouverture.

Le total des produits s'établit à 207,7 K€, celui des charges à 191,3 K€, ce qui aboutit à un résultat excédentaire de 16,4 K€.

L'Office délégataire a souscrit un emprunt pour financer les investissements de 2016. Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 22 K€.

D'un montant global de 194 K€, le chiffre d'affaires des locations d'emplacement et mobile homes constitue la quasi totalité des produits. Il est en hausse de + 5 % par rapport à 2015, intégrant l'augmentation de la fréquentation et la légère augmentation des tarifs.

Côté charges, la masse salariale reste le principal poste des charges avec 87 K€ (soit 46 % du total des charges). Ce montant est stable par rapport à 2015.

Les investissements réalisés génèrent une dotation aux amortissements croissante en 2016 : ce sont 11 K€ qui sont ainsi enregistrés.

Les autres postes de charges sont essentiellement constitués des fluides et achat de petit matériel (27 K€), de frais d'entretien (19 K€), de gestion (9 K€), et de locations diverses (11 K€).

5.3. Liens financiers et juridiques avec la Ville

En respect des dispositions de la convention, l'Office de Tourisme et des Congrès, en tant que délégataire, a versé à la Ville une redevance de 2 000 € HT.

Un avenant entérinant la prolongation de un an du contrat de délégation de service public a été signé en 2016. Il résulte d'une décision du Conseil Municipal du 23 juin 2016.

En 2016, le Conseil Municipal a comme chaque année été sollicité pour le vote des tarifs 2016 et sur le rapport d'activité 2015.

Conclusion

La mission confiée au délégataire est correctement assurée. Les dispositions contractuelles sont respectées. Les investissements 2016 et la qualité des prestations contribuent à la réalisation d'un nouvel excédent en 2016. Comme chaque année, constat est fait que le camping de la Plage reste «structurellement» modeste dans un contexte où les marges de manœuvre sont faibles, sur une durée d'ouverture partielle, et où l'activité est météo-dépendante.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du Camping Municipal de la Plage par l'association Office de Tourisme et des Congrès, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette structure.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle financier, le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité